Rapport de la Municipalité

sur le

Postulat du 9 mai 2022 de M. Barry LOPEZ et consorts intitulé

« Les sociétés locales montaines : une transparence nécessaire »

Table des matières

1 Préambule 2

2 Soutien aux sociétés locales 2

2.1 Sociétés locales – définition 2

2.1.1 Soutien financier (voir détail au point 2.2) 3

2.1.2 Locaux mis à disposition (voir détail au point 2.3) 3

2.1.3 Personnel communal engagé lors d'événements des sociétés locales (voir détail au point 2.4) 3

2.2 Soutien financier 4

2.3 Locaux mis à disposition des sociétés locales 5

2.3.1 Locaux pour des sociétés offrant des prestations de services publics 5

2.3.2 Locaux utilisés librement 5

2.3.3 Locaux de stockage 5

2.3.4 Locaux réservés sur une base régulière 6

2.3.5 Salles de gym réservées sur une base régulière 6

2.4 Personnel communal engagé lors d'événements des sociétés locales 7

3 Conclusion 8

1 Préambule

Le postulat de M. Barry Lopez et consorts du 9 mai 2022 demande à la Municipalité, dans un souci de transparence et de bonne gestion des deniers publics, de publier la vue d'ensemble de tous les montants versés aux sociétés locales. Le postulat ajoute que la transparence ne doit pas être que financière, elle concerne également les contributions en nature, par exemple, combien de fois les salles sont-elles prêtées, à quel prix et combien d'employés communaux sont engagés dans le cadre d'événements organisés par les sociétés locales. Le postulat demande à la Municipalité de publier les détails des subventions aux sociétés locales chaque année dans le rapport de gestion.

Le présent rapport présente l'ensemble du soutien apporté aux sociétés locales : subvention, prêts de locaux et heures travaillées par du personnel communal dans le cadre d'événements organisés par celle-ci. Il faut ici indiquer que la Commission des finances et la Commission de gestion sont habilitées à solliciter ce type d'informations en tout temps.

2 Soutien aux sociétés locales

2.1 Sociétés locales – définition

Pour bénéficier d'un soutien communal, un organisme demandeur doit obtenir le statut de société locale. L'annexe à la Charte des rapports entre l'administration communale du Mont-sur-Lausanne et les représentants des sociétés locales de l'Assemblée des sociétés locales (ASL) définit ce qu'est une société locale au Mont-sur-Lausanne. Selon cette annexe, pour bénéficier de ce statut, l'organisme doit être reconnu d'utilité publique et remplir au moins deux des trois conditions suivantes :

- une activité régulière est déployée au Mont-sur-Lausanne ;
- l'organisme participe à l'animation de la vie locale ;
- l'organisme représente la vie communale à l'extérieur.

Lorsque ces conditions sont réunies, l'organisme obtient le statut de société locale. Il est invité à participer à l'ASL deux fois par année. La liste des sociétés locales en janvier 2023 est la suivante :

Amicale des Sapeurs-Pompiers	La Paroisse évangélique réformée
Association des ami.e.s de Philippe Rahmy	La Pétanque
Association de quartier En Martines	Le Mont Arts et Culture (MAC)
Association des Parents d'élèves	Le Mont Basket Club (LMBC)
Association des Paysannes Vaudoises	Les Abbayes Réunies
Association Village Maillefer	Les Jardins du Mont
Association Village Rionzi	L'Ordre de la Poêle
Collectif 52	MontAvenir
Chœur mixte L'Echo des Bois	Mont Solidaire
Ecole de Musique du Mont-sur-Lausanne (EMML)	Skeet-Club
FA Mileva Maric, danses balkaniques	Société de Développement (SDM)
Fédération Suisse de Gymnastique (FSG)	Société de Tir le Châtaignier
Football-Club Le Mont (FCLM)	Société de Jeunesse
Groupe Scouts La Croisée	Société Industrielle Commerciale Nord Lausannois
Jardimont	Tai Chi Le Mont
La Diana, Société de chasseurs	Tennis-club Le Châtaignier
La Myco du Jorat	Volley-club

Ces sociétés peuvent bénéficier de différents types de soutien de l'administration communale. Les types de soutien possibles sont :

2.1.1 Soutien financier (voir détail au point 2.2)

Historiquement, plusieurs sociétés locales bénéficient d'une subvention fixe annuelle. Il s'agit de la Pétanque, du chœur mixte l'Echo des bois, du FCLM, de la FSG, de la société de Tir le Châtaignier, du Tennis-club et du Volley-club. Depuis 2017, d'autres sociétés ont obtenu une subvention annuelle. Il s'agit du LMBC, des Jardins du Mont, de l'association Village Rionzi et de l'association En Martines.

Parmi ces sociétés locales bénéficiant d'une subvention annuelle, celles engagées dans le sport comportant des jeunes de moins de 16 ans reçoivent une part variable en plus de la subvention fixe. Un montant global de CHF 46'000, reconduit chaque année, est réparti de façon mathématique en fonction du nombre de membres de moins de 16 ans en faveur de ces sociétés locales. Les bénéficiaires de cette part variable sont le FCLM, la FSG, le Tennis-club, le Volley-club et le LMBC.

Les sociétés locales peuvent également bénéficier d'un soutien par projet s'ils en font la demande auprès du Service de la jeunesse et des loisirs. Celle-ci est alors étudiée et un soutien financier peut être apporté en fonction de l'intérêt du projet, sur la base des critères mentionnés ci-dessus (activité déployée au Mont, participation à la vie locale, représentation de la vie communale à l'extérieur) et des disponibilités budgétaires.

Le total des subventions versées en 2022 se monte à CHF 103'046.50.

2.1.2 Locaux mis à disposition (voir détail au point 2.3)

Le statut de société locale permet à ces organismes de bénéficier d'un accès privilégié et gratuit aux locaux et salles communales.

Historiquement, certaines sociétés locales bénéficient d'un accès libre à un ou plusieurs locaux pour leurs rencontres. Il s'agit de la Myco du Jorat, des Paysannes vaudoises, de la Société de jeunesse, de la Paroisse, de l'EMML, de la SDM, de la société de Tir le Châtaignier, de la Diana, de l'Echo des Bois, de la FSG, de l'Abbaye, de l'APE et de l'Ordre de la Poêle.

Certaines sociétés locales bénéficient d'une réservation sur une base régulière. En 2022, il s'agit de la FSG, du Volley-club, du LMBC, du Tai Chi Le Mont, de FA Mileva Maric (danses balkaniques), du FCLM, du MAC, du Mont Solidaire et du Collectif 52.

Finalement, toutes les sociétés locales peuvent réserver ponctuellement une salle gratuitement pour y organiser un événement, une activité ou une séance.

Le montant global des loyers ainsi offerts aux sociétés locales est de CHF 362'498.00. Le loyer des salles de gym - compris dans le montant ci-dessus - mises à disposition gratuitement 111 heures par semaine aux sociétés locales représente à lui seul un montant de CHF 210'900.- (calcul effectué sur la base du montant de location d'une salle de gym à CHF 50.-/heure et pour 38 semaines par année, hors vacances scolaires).

L'analyse a été faite sur la base d'une utilisation régulière des locaux, ce qui n'empêche pas des locations sporadiques nombreuses qui n'ont pas été chiffrées. Cette liste n'est donc pas exhaustive.

2.1.3 Personnel communal engagé lors d'événements des sociétés locales (voir détail au point 2.4)

Lors de l'organisation de certains événements, des sociétés locales bénéficient du soutien du personnel communal qui met du matériel à disposition et participe à son installation.

Pour estimer le coût salarial global des heures travaillées par le personnel communal lors d'événements organisés par les sociétés locales, le salaire horaire utilisé est de CHF 79.50/heure. Ce montant est celui qui est refacturé aux assurances par la commune pour les heures de travail effectuées par des collaborateurs de la voirie lors de sinistres occasionnés par des tiers. Ce tarif (annoncé à la Préfecture comme "prix commune" est composé d'une partie salaire et charges sociales du collaborateur ainsi qu'une part forfaitaire pour coût du poste de travail (déplacement, outils, etc.).

Le montant global estimé pour les 579,75 heures travaillées par année est de CHF 46'090.13.-.

2.2 Soutien financier

Ci-dessous, la liste de tous les soutiens financiers apportés par l'administration communale aux sociétés locales pour l'année 2022.

Subvention annuelle
Soutien par projet

Date doc	Texte	Débit
13.01.2022	13423/1077/ASSOCIATION COLL	2'500.00
	Collectif 52 - Mont'ain Festival	
04.05.2022	Henny Fruits, Achat boissons soirée Littéraire	63.00
	Amis Philippe Rahmy	
04.05.2022	Henny Fruits, Achat boissons Quartier solidaire	63.00
	Mont solidaire	
30.05.2022	14899/883/ANDRE MUELLER SA	3'618.70
	SDM - Mise à disposition d'une cantine pour Fête de Mai	
31.05.2022	Le Mont arts, Ateliers parascolaire 2ème semestre 2021-2022	4'820.00
	Le Mont Arts&Culture	
31.05.2022	Les Jardins du Mont, Soutien financier	500.00
31.05.2022	Ass. Village Rionzi, Soutien financier	500.00
31.05.2022	Volleyball-Club, Soutien financier	5'245.00
31.05.2022	Tennis Club, Soutien financier	14'384.00
31.05.2022	Société Tir Châtaignier, Soutien financier	2'000.00
31.05.2022	La Pétanque, Soutien financier	2'000.00
31.05.2022	Le Mont Basket Club, Soutien financier	3'245.00
31.05.2022	Echo des Bois, Soutien financier	8'000.00
31.05.2022	Football Club Le Mont, Soutien financier	22'035.00
31.05.2022	FSG, Soutien financier	19'091.00
31.05.2022	Ass. En Martines, Soutien financier	500.00
15.06.2022	Chez Nous, Achat apéritif Constitution Mont solidaire	1'806.00
	Mont solidaire	

17.06.2022	Rahmy Tanja, Remb. frais rencontre littéraire le 18.05.2022 Amis Philippe Rahmy	176.50
31.08.2022	Association Village Rionzi, Soutien fête des 10 ans	850.00
	Village Rionzi	
20.09.2022	15817/1413/AMICALE DES SAPE	4'319.30
	Amicale des pompiers - participation communale à l'organisation du 1er août	
24.11.2022	16399/508/LE MONT ARTS & C - ateliers parascolaires 1er semestre 2022-2023	6'830.00
	Le Mont Arts&Culture	
31.12.2022	Scout de la Croisée, Soutien financier	500.00
	Soutien pour les 50 ans du groupe	

Total **103'046.50**

2.3 Locaux mis à disposition des sociétés locales

Ci-dessous, la liste de tous les locaux utilisés par les sociétés locales.

À noter que la commune est tenue par la loi de mettre à disposition des infrastructures pour les Services publics suivants : EMML, Paroisse, Myco, Société de tir.

2.3.1 Locaux pour des sociétés offrant des prestations de services publics

Société	Local mis à disposition	Coût total par année
EMML	Jorat/rez-de-chaussée	11'400.00
EMML	Mottier A/salle de musique	3'600.00
EMML	Salle polyvalente Rionzi	3'600.00
EMML	Salle rythmique Grand-Mont	3'600.00
EMML	Collège Grand-Mont petite salle	3'600.00
EMML	Salle de classe	3'600.00
Sté tir Châtaignier	Stand	2'000.00
Myco du Jorat	Jorat ancienne classe 1er étage	11'400.00
Paroisse	Jorat 1er étage (local Espérance)	3'996.00
		46'796.00

2.3.2 Locaux utilisés librement

Société	Lieu	Coût total par année
Paysannes vaudoises	Jorat 1er étage (local Espérance)	3'996.00
Jeunesse du Mont	Jorat 1er étage (local Espérance)	3'996.00
FCLM	Anciens vestiaires, vestiaires	12'000.00
		19'992.00

2.3.3 Locaux de stockage

Société	Local mis à disposition	Coût total par année
Jeunesse du Mont	Stockage Crétalaison	3'600.00
Jeunesse du Mont	Stockage Crétalaison	3'600.00
SDM	Local STPA	3'600.00
Diana	Stockage Crétalaison	3'600.00
Echo des Bois	Stockage Crétalaison	3'600.00

FSG	Stockage Crétalaison	3'600.00
Collectif 52	Stockage Crétalaison	3'600.00
Myco du Jorat	Congélateur communal (200l)	1'200.00
SDM	Congélateur communal (200l)	1'200.00
FSG	Stockage archives Mottier A	240.00
Echo des Bois	Stockage archives Mottier A	240.00
Sté tir Châtaignier	Stockage Crétalaison	3'600.00
Abbaye	Stockage archives Mottier A	240.00
APE	Stockage archives Mottier A	240.00
Ordre de la Poêle	Stockage archives Mottier A	240.00
		32'400.00

Les chiffres ci-dessus ont été élaborés de manière forfaitaire.

2.3.4 Locaux réservés sur une base régulière

Ci-dessous, la liste de tous les locaux attribués sur une base régulière à des sociétés locales.

Société	Local mis à disposition	Fréquence	Activité	Heures	Tarif	Semaines	Coût total
Mont Solidaire	Paroisse - haut	Hebdomadaire	Pilates	1.25	50	38	2'375.00
Mont Solidaire	Salle de gym Martines	Hebdomadaire	Pilates	2	50	38	3'800.00
Mont Solidaire	SDIS	Mensuelle	Repas	6	50	12	3'600.00
Mont Solidaire	Paroisse - bas	Hebdomadaire	Café solidaire	3	50	38	5'700.00
Mont Solidaire	Paroisse - haut	Hebdomadaire	Groupe habitants	4.5	50	38	8'550.00
Ordre de la Poêle	Foyer Châtaignier	Mensuelle	Repas	10	50	12	6'000.00
Echo des Bois	Salle polyvalente Rionzi	Hebdomadaire	Répétition	2	50	38	3'800.00
Collectif 52	Buvette de la piscine	Hebdomadaire – mai à septembre	Buvette publique				1'500.00
Collectif 52	Buvette du foot	hebdomadaire	Séance comité	2.5	50	38	4'750.00
			TOTAL				**40'075.00**

2.3.5 Salles de gym réservées sur une base régulière

Salles de gym	**Mottier D**					**Mottier F**				
Jours	lu	ma	mer	jeu	ve	lu	ma	me	je	ve
FSG	18-20	18-20			18-20	17:45-21:45	16:45-18:30	18-22	17-18:30/ 18:30-20	
Volley-club	20-22						18:30-22	18:30-22	18:30-22	
LMBC		20-22	18-22	18-22						18-22

Salles	**Rionzi salle de gym**					**Rionzi salle de rythmique**				
Jours	lu	ma	me	je	ve	lu	ma	me	je	ve

Tai Chi Le Mont						18-20	18-20	18-20	17:45-19:30	
FA Mivela, danses balkaniques						20:15-22:15		20-22		18-22
Volley-club	20-22	20-22		20-22						
LMBC	18-20	18-20	20-22	18-19:30	18-22					
FCLM			14-20							
MAC									19:30-21:30	

Salles	**Martines**				
Jours	lu	ma	me	je	ve
FSG	18-21:30	20-21:30		17:30-22	17-19
Volley-club			20-22		
LMBC		16-20			
FCLM			16-20		19-22

2.4 Personnel communal engagé lors d'événements des sociétés locales

Nom de la société locale	**Période**	**Événement**	**Nbre heures travaillées SEBA**	**Heures travaillées Voirie-espaces verts**	**Heures travaillées POLA**	**Matériel mis à disposition**	**Salle mise à disposition**	**Prix salle**	**Coût heures**
Société de développement	janvier	Théâtre	3		2		Grande salle	435.00	397.50
FCLM	février	Repas de soutien					Grande salle	535.00	0.00
FSG	mars	Match aux cartes			1		SDIS	200.00	79.50
Société de jeunesse	avril	Soirée Gambas		2		Poubelles	Foyer Châtaignier	560.00	159.00
Société de développement	mai	Fête de mai		162.25	10	30 bancs de marché, 30 tables et oriflammes	Place du Petit-Mont		13'693.88
Echo des Bois	mai	Soirée annuelle	2		3		Grande salle	435.00	397.50
Collectif 52	juin	Festival Mont'Ain	45	83.5	6	Roulette WC, 20 tables et poubelles	Châtaignier	680.00	10'692.75
FCLM	juin	Graine de foot							0.00
FCLM	juin	Fête 80 ans			1				79.50
Amicale des pompiers	juin	20 ans caserne			4				
Village Rionzi	juillet	Rionzi Night			1				79.50
Société de développement	août	Torrée		13	1	Charbon de bois et oriflammes	Châtaignier	680.00	1'113.00
Amicale des pompiers	août	1er août		11	4	Oriflammes	Châtaignier	680.00	1'192.50
Diana	août	Fête d'été					Châtaignier	680.00	0.00

FCLM	août	Repas de soutien			1		Grande salle	435.00	79.50
Association En Martines	septembre	Silent Party		28.5	6	10 tables, roulotte WC et poubelles	Parking tennis		2’742.75
Village Rionzi	septembre	Vide grenier			2				159.00
Paroisse	octobre	Paroisse en fête		13		20 tables, 4 bancs de marché et poubelles	Grande salle	435.00	1'033.50
FSG	novembre	Fête de la gym		9	6	Poubelles	Mottier E-F	3'200.00	1'192.50
Société de développement	décembre	St-Nicolas	113			30 bancs de marché et 30 tables	Châtaigni er	680.00	8'983.50
Société de jeunesse	décembre	Marché de Noël		60	2.5	10 tables, 120 bancs de marché et poubelle	Buvette; Mottier E-F	1'200.00	4'968.75
Collectif 52	Mai à septembre	Buvette		28.5		Occasionnell ement tables de marché	Buvette piscine	1'500.00	2'265.75
TOTAL			**163**	**410.75**	**50.50**			**12'335.00**	**49'627.88**

3 Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir prendre la décision suivante:

LE CONSEIL COMMUNAL DU MONT-SUR-LAUSANNE

- Vu le rapport de la Municipalité du 21 février 2023 ;
- Ouï le rapport de la Commission ad hoc désignée pour examiner cette affaire ;
- Considérant que cet objet a été porté à l’ordre du jour ;

décide

de prendre acte du rapport de la Municipalité et de classer le postulat *« Les sociétés locales montaines : une transparence nécessaire ».*

Au nom de la Municipalité

La syndique
Laurence Muller Achtari

Le secrétaire
Sébastien Varrin